

Tipasa, le 07/05/2023

REF: AT/ SD-TECH/DO-42/N° 137/2023

A

MONSIEUR

**LE RESPONSABLE DE L'ENTREPRISE
ETB TCE MANSOUR OUAHCHIA NABIL**

O B J E T : PREMIERE MISE EN DEMEURE

Suite à la déclaration du directeur CMP Cherchell et le chef de centre support optique en date du 06/05/2023, sur le chantier de Travaux d'infrastructure d'accueil pose et raccordement de câble fibre optique au profit de liaison CT BOUISMAIL vers CT CHERCHELL sous ODS N°46 du 22/02/2023 et BC N°230017 du 15/02/2023, ils ont constaté comme suit :

- Démarrage des travaux sans aviser les représentant d'Algérie télécom et sans PV d'ouverture de chantier.
- L'encadrement de la chambre A3R est endommagé.

A cet effet, je vous mis en demeure et je vous demande de respecter les normes des travaux selon le cahier des charges, sinon je me verrais dans l'obligation d'appliquer la réglementation en vigueur.

Meilleures Salutations



Mr Ramzi Sayeh SAIDOUN
Directeur Opérationnel
des Télécommunications
de Tipasa

- 8 MAI 2023